



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## MIRECOURT DOMPAINE

### NOTE DE SYNTHÈSE n° 2021-02

Réunion du Conseil du 13 avril 2021 à Mirecourt

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- **Compte rendu des décisions de la Présidente exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :**
  - *Décision n° 2021-01 du 30/03/2021 : fixant les droits d'entrée au Musée de la Lutherie*
  - *Décision n° 2021-02 du 30/03/2021 : fixant les droits d'entrée au Musée de la Musique mécanique et de la dentelle*

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :**

NÉANT

- **Information concernant l'état annuel 2020 des indemnités perçues par les élus intercommunaux :**  
La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 impose la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus, avant l'examen du budget de la collectivité.

Nom	Fonction	Montant brut annuel de l'indemnité	Fonction autre qu'élue intercommunal	Montant brut annuel de l'indemnité	Remboursement de frais	Avantages en nature
ADAM Christine	Conseillère communautaire déléguée	2 885,55 €			0,00 €	0,00 €
BABOUHOT Nathalie	Vice Présidente	3 615,80 €			0,00 €	0,00 €
BABOUHOT Nathalie	Présidente	10 501,40 €			0,00 €	0,00 €
BASTIEN Denis	Vice Président	6 501,35 €	Vice Président EPTB	1 454,64 €	0,00 €	0,00 €
BISCH Stéphane	Vice Président	6 501,35 €	Vice Président EVODIA	4 363,80 €	0,00 €	0,00 €
COMESSE-DAUTREY Colette	Vice Présidente	6 501,35 €			0,00 €	0,00 €
FERRATIER Philippe	Vice Président	2 885,55 €			0,00 €	0,00 €
GAUTHIER Cyril	Vice Président	2 885,55 €			0,00 €	0,00 €
HENRION Edwige	Vice Présidente	3 615,80 €			0,00 €	0,00 €
HUEL Jean-Luc	Vice Président	6 501,35 €			0,00 €	0,00 €
HURIOT Joris	Vice Président	2 885,55 €			0,00 €	0,00 €
LARCHER Philippe	Vice Président	2 885,55 €			0,00 €	0,00 €
LE DREAU Georges	Vice Président	3 615,80 €			0,00 €	0,00 €
MAILLARD Dominique	Vice Président	6 501,35 €			0,00 €	0,00 €
MARULIER Gérard	Vice Président	2 077,12 €			0,00 €	0,00 €
SEJOURNE Yves	Président	13 160,44 €			0,00 €	0,00 €
THOMAS Jean-Marie	Vice Président	3 615,80 €			0,00 €	0,00 €
THOUVENIN Christian	Conseiller communautaire délégué	2 885,55 €			0,00 €	0,00 €
VAUBOURG Jean	Vice Président	2 885,55 €			0,00 €	0,00 €
VIDAL Françoise	Vice-présidente	3 982,34 €			0,00 €	0,00 €

## **NOTE DE SYNTHÈSE n° 2021-02**

*Réunion du Conseil du 13 avril 2021 à Mirecourt*

### **1. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021**

Le bureau propose de délibérer au sujet des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 :

- taxe sur le foncier bâti : 3,72 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 3,84 % ;
- cotisation foncière des entreprises unique : 28,29 % (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCMD).

### **2. Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021**

Le bureau propose de délibérer au sujet du maintien du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021, à savoir 13,30 %.

Ce taux ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL (ancienne communauté de communes du Secteur de Dompierre).

### **3. Budgets primitifs 2021**

Le bureau propose de délibérer au sujet des 3 budgets primitifs 2021 :

- Budget principal (annexe n°1)
- ZAE Foncière (annexe n°2)
- Assainissement (annexe n°3).

Ces annexes 1, 2 et 3 sont téléchargeables, ainsi que les notes de synthèse des budgets primitifs 2021 (annexes n° 4 et 5).

### **4. Provisions semi-budgétaires**

Il est proposé de délibérer au sujet de la mise en place du régime de provision semi- budgétaires :

- Pour le budget principal : reprise de provision pour 73 056 euros ;
- Pour le budget annexe Assainissement : constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants pour 5 000 euros.

### **5. Subventions aux associations et structures partenaires pour l'année 2021**

Le bureau propose de délibérer au sujet des demandes de subventions qui nous sont parvenues pour l'année 2021 (voir tableau en annexe 6).

### **6. Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;**

Le bureau propose de délibérer au sujet du Plan climat air énergie (voir annexe 7).

### **7. Motion sur la seconde révision du Scot**

Le bureau propose de délibérer au sujet d'une motion sur la seconde révision du Scot des Vosges centrales (voir annexe 8).

**8. Demande de Fonds de concours de la commune de Pont sur Madon**

La commune de Pont sur Madon a sollicité la communauté de communes pour l'obtention d'un fonds de concours de 5% destiné au financement du projet de création d'un pôle multi-activités de plein air et aménagement et sécurisation d'un sentier piétonnier, l'obtention du fonds de concours conditionne la subvention du conseil départemental des Vosges.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
		DETR	20 529,90 €	25,00%
Travaux	82 119,60 €	CR	20 000,00 €	24,35%
		CD	16 954,00 €	20,65%
		Fonds de concours intercommunal	4 105,98 €	5,00%
		Autofinancement communal	20 529,72 €	25,00%
<b>TOTAL</b>	<b>82 119,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>82 119,60 €</b>	

Le bureau propose de délibérer au sujet d'un fonds de concours de 4 105,98 € à la commune de Pont sur Madon.

**9. Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;**

Comme pour les agents actifs, il est possible de faire bénéficier les agents retraités de l'adhésion au CNAS après validation d'un avenant au contrat.

Le coût par agent retraité serait de 117 € avec possibilité de leur refacturer.

Le bureau propose de délibérer à ce sujet.

**10. Adhésion au Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE)**

Le Département propose aux collectivités éligibles d'adhérer, par le biais d'une convention de 3 ans, à une assistance technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration. Dans ce cadre, il met à disposition, un conseil spécialisé et indépendant.

Cette assistance technique est mise à disposition des collectivités éligibles adhérentes contre rémunération forfaitaire (0,10 € TTC/habitant DGF pour l'année 2021). Cette rémunération s'élèverait à 2 041,60 € TTC pour notre Communauté au titre de l'année 2021. Réglementairement, ce tarif est recalculé chaque année et est susceptible d'évoluer à la marge.

Le bureau propose de délibérer sur l'adhésion à ce service.

**11. Questions et informations diverses.**